

DÉPARTEMENT
DORDOGNE
—
ARRONDISSEMENT
NONTRON
—

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

Effectif légal du conseil
municipal

15
—

Nombre de conseillers en
exercice

14
—

Nombre de conseillers
présents

10

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 26/01/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six du mois de janvier à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	BOURBON Noëlle-Marie	MONMOULINET Michel
ALLAIN Daniel	GOURINCHAS David	MOREAU Vincent
RAT Michel	LIGER Isabelle	
BASSOULET Nathalie	VILLARS Isabelle	

Étaient absents : Chantal DUPOUX, Christiane MOUSSEAU, Marie-Claude PRESCHEZ, Sébastien SANSONNET

3 Procurations : de Chantal DUPOUX à Michel RAT, de Christiane MOUSSEAU à Daniel ALLAIN et de Sébastien SANSONNET à Michel MONMOULINET

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Michel RAT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibération : Remboursement caution logement écoles
- Délibération : Site internet pour la mairie
- Délibération : Remboursement frais Orange
- Cabinet médical (suite)
- Téléphonie mobile et borne électrique (suite)
- Refonte des adresses
- Projet d'un court métrage promotion de la commune
- Logement kinésithérapeute
- Projet acquisition d'une sono pour la commune
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 délibérations : Désignation des délégués intercommunaux pour le SIDE et Convention d'adhésion au Pôle Santé au Travail du CDG 24 2018-2020., le Conseil accepte.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal des réunions du 15 et 22 décembre 2017 : adoption des PV à l'unanimité.

1. Délibération : Remboursement caution logement écoles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M. DUBUISSON Irvin demeurant « Rte d'Angoulême » 24300 Javerlhac et La Chapelle Saint Robert a donné son congé pour le logement sis à la dite adresse. Suivant les termes du contrat de location il est prévu de lui rembourser le dépôt de garantie à compter de la restitution des clés, déduction faite, le cas échéant, des sommes restant dues au bailleur.

Aussi il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, par 13 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ;

- DÉCIDE que le dépôt de garantie d'un montant de 350,00 € peut être restitué à M. DUBUISSON Irvin car l'état des lieux a été effectué et n'a donné lieu à aucune objection.

2. Délibération : Site internet pour la mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des propositions des Sociétés FIRE-LIVE à 24150 Bayac et JVS-MAIRISTEM à 51013 Châlons en Champagne pour l'installation d'un site internet communal à la mairie de Javerlhac et La Chapelle Saint Robert.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces différentes propositions aussi bien au niveau matériel que financier et après délibération DÉCIDE par 13 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

- de l'ACQUISITION d'un site internet communal auprès de la Société FIRE-LIVE sise "Le Grand Colombier" à 24150 Bayac dont le coût annuel pour la commune sera de :

→ Prix HT du service 520,00 € /an

→ Nom de domaine de 14.00 € HT/an.

3. Délibération : Remboursement frais Orange

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'un changement d'opérateur de téléphonie la Société ORANGE rembourse à la commune la somme de 31,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, ACCEPTE ce versement de la part d'ORANGE pour un montant de 31,00 € sur le Budget 2018.

4. Délibération : Désignation des délégués intercommunaux pour le SIDE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par la CCPN,

Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la composition de la commission du SIDE soit :

COMMISSION au 26/01/2018	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Secteur Intercommunal des Eaux SIDE	- M. GOURINCHAS David - M. ALLAIN Daniel	- M. RAT Michel - Mme BASSOULET Nathalie

Après délibération, le Conseil Municipal par 13 voix Pour ; 0 contre ; 0 abstention

- DÉCIDE de la nomination des délégués à la commission du SIDE (dont le transfert des compétences eau et assainissement a été effectué à la CCPN) telle que présentée ci-dessus.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

5. Délibération : Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail au CDG24 pour 2018-2020

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,
Vu la proposition de convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 13 voix Pour, 0 contre, 0 abstention :

- **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

➤ Cabinet médical (suite)

Daniel Allain présente le bilan de l'avancement des travaux du cabinet médical. La pose du placoplâtre est quasiment terminée, seule une infiltration d'eau au niveau du mur des cantonniers est à résoudre pour finir complètement. Tout avance bien.

Daniel évoque un souci au local des cantonniers : ils doivent disposer d'un endroit WC/douche et pour ce faire il faut compter 5000€ supplémentaires. Daniel a sollicité Jacques Voisin pour ces travaux... il est d'accord pour poser le carrelage mais pas pour poser le placo. Ces travaux seront à prévoir au budget sur les bâtiments et non sur le cabinet médical.

Daniel explique également qu'il y aura une modification dans la salle du kinésithérapeute. Une fois sur place et après consultation de ce dernier, le bureau tel qu'il était prévu ne pouvait pas accueillir son mobilier et une table de massage (le giron d'un fauteuil roulant n'était pas respecté). L'espace a donc été réaménagé pour avoir un bureau plus adapté.

Alors qu'au début il avait quelques inquiétudes, Monsieur le Maire est vraiment satisfait de l'avancement de ces travaux et remercie vivement Monsieur Allain et les élus qui s'impliquent. Soyez attentifs jusqu'au bout !

➤ Téléphonie mobile et borne électrique (suite)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a été privée de la borne de recharge pour véhicules électriques faute de signal GPRS suffisant. Après avoir été interpellé sur ce sujet lors d'une réunion, le président du SDE24, M. Ducène, a convié début janvier les maires des communes concernées (La Jemaye – Ponteyraud, Singleyrac, Javerlhac et La Chapelle Saint Robert et Mazeyrolles), afin de rencontrer les opérateurs de téléphonie mobile et la Préfecture de la Dordogne ; M. le Député y était présent. À Javerlhac, c'est l'opérateur FREE qui s'occupe de notre secteur. Malheureusement, nous ne faisons plus partie des communes prioritaires puisqu'en effet, à la suite d'un rapport d'Orange selon lequel il est établi qu'au moins un des opérateurs couvre notre secteur, nous sommes passés de zone blanche à zone grise !

Marie-Noëlle Bourbon intervient en disant que le Gouvernement a annoncé l'installation sur 3 ans de 5000 pylônes par opérateur soit 20 000 pylônes.

Monsieur le Maire a alerté Madame Villemain de TDF ; elle assure que dès que l'opérateur se décide, le pylône sera prêt.

David Gourinchas demande ce qu'il en est de la borne de recharge ?

Michel Rat répond que dès que le problème de téléphonie est résolu, Monsieur Ducène s'est engagé personnellement à ce qu'une borne nous soit installée aux frais du SDE.

➤ **Refonte des adresses**

Monsieur le Maire a participé le 19 décembre à une réunion à laquelle l'ensemble des maires de la Dordogne étaient conviés. Réunion composée par le Président du Conseil départemental de la Dordogne, le Président de l'Union des Maires de la Dordogne, le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours et le Président de l'Agence Technique Départementale et dont le sujet était la refonte des adresses. En effet, cette mise aux normes des adresses est plus qu'utile aux différents services : sécurité, livraison, pompiers, poste, IGN et surtout pour la connexion au Très Haut Débit ce qui sera une condition sine qua non. Monsieur le Maire souhaite donc que cette mise aux normes soit effectuée dans les 2 ans à venir. C'est un travail fastidieux car il faudra dénommer chaque route, chaque chemin (mis à part dans le bourg de Javerlhac puisque ça avait été fait précédemment) et ensuite numéroter tout bâtiment (immeuble, commerce, terrain à construire...). Un service de La Poste « Centre de l'Adresse » est à notre disposition pour apporter assistance et conseils. Monsieur le Maire souhaiterait que les habitants des villages soient aussi impliqués dans la dénomination des voies.

Michel Monmoulinet intervient pour Chantal Dupoux en disant que celle-ci souhaite faire partie d'une commission si le conseil en constitue une.

Vincent Moreau dit que c'est un coût conséquent à prendre en compte pour l'élaboration du prochain budget.

Monsieur le Maire souhaite qu'au prochain conseil une commission soit désignée pour s'en occuper.

➤ **Projet d'un court métrage promotion de la commune**

Monsieur le Maire demande à Isabelle Villars d'intervenir. Elle explique que son fils est venu rencontrer le maire en décembre. Il a pour projet de réaliser un court métrage sur la commune via un drone. Seraient filmés sur une voire deux journées : les endroits remarquables, les bâtiments, les commerçants... avec un œil jeune et moderne ! Monsieur le Maire pense que ce serait un projet intéressant qui pourrait agrémenter notre site internet.

Vincent Moreau suggère que ce qui serait intéressant c'est en priorité de voir ce qu'il reste pour le cabinet médical...

Michel Rat demande quel coût représente une telle réalisation? Isabelle Villars estime entre 1000 et 1500 €.

Monsieur le Maire est partisan de lui faire confiance.

Daniel Allain souhaite cependant avoir toutes les informations nécessaires avant de se lancer.

Monsieur le Maire conclut en demandant à Isabelle d'inviter son fils au prochain conseil municipal.

➤ **Logement kinésithérapeute**

Monsieur le Maire demande si le conseil ne pourrait pas faire une faveur pour l'installation du kiné. Il rappelle qu'il s'est payé ses billets d'avion lors de ces voyages en octobre 2017 et janvier 2018 à Javerlhac, ce sont 400 € à chaque fois... (ce qui représentent son salaire mensuel !). Monsieur le Maire sollicite donc les élus pour la gratuité de son logement et la gratuité du local professionnel ?

Michel Rat dit que la commune a un appartement disponible.

Daniel Allain lui répond que celui-ci n'est pas meublé contrairement au logement de Monsieur et Madame Bertet.

À l'unanimité, le conseil est d'accord pour la gratuité du logement et la gratuité du local dans le cabinet médical et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

➤ **Projet acquisition d'une sono pour la commune**

Monsieur Allain propose au Conseil d'acheter une enceinte portable pour les différentes cérémonies ; un modèle a été envoyé par mail à chacun des conseillers avant cette réunion. À l'unanimité, le Conseil suit Monsieur Allain pour cet investissement (entre 250 et 300€). Le mode de support de la musique reste à réfléchir : port USB ou un lecteur CD serait-il nécessaire ? Isabelle Liger évoque le fait qu'elle pourrait être louée aux associations ? Il faut bien y réfléchir car c'est du matériel fragile !

↳ Questions diverses

- Dimanche 04 Février, organisation de la Foire de la Chandeleur par le Comité des Fêtes de Javerlhac, avenue et salle de la Garenne.
- L'année dernière, Monsieur le Maire avait du intervenir à Pys à la suite de l'attaque d'une petite fille par un chien. Un courrier nous a été transmis : le vétérinaire a élaboré un rapport psychologique ce de chien et l'a classé en catégorie 3 (non dangereux). Le chien est revenu au domicile de ses propriétaires !
- Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de la Préfète de la Dordogne relatif à la sécurité routière et notamment à la mobilité de la population Seniors. L'intérêt de cette opération est de préserver l'autonomie de ces personnes tout en veillant à la sécurité des déplacements routiers. Une association pilotera cette action qui permettra la mise en relation des personnes empêchées de conduire avec des retraités aptes à la conduite. Monsieur le Maire souhaite que Michel Monmoulinet réfléchisse à la mise en place de cette action et l'invite à en parler lors d'une réunion du club des aînés. Nathalie Bassoulet intervient en disant qu'à La Chapelle Saint Robert une dame s'est déjà proposée de le faire. Monsieur le Maire conclut en disant qu'il fera une intervention lors de la prochaine assemblée générale du club des aînés le dimanche 18 février 2018 ; il souhaite aussi que Madame Mousseau soit associée à cette réflexion.
- La société de Pêche de Javerlhac souhaite nettoyer les abords du Bandiat. Monsieur le Maire souligne cette belle initiative et pense qu'une journée de solidarité pourrait être organisée à laquelle toute la population serait conviée. David Gourinchas dit qu'il faut être vigilant quant au droit de pêche et au droit des propriétaires riverains... Monsieur le Maire souhaite en rediscuter, voir ce qui peut être fait et même pourquoi pas sensibiliser aussi les enfants des écoles ?
- Le Lieutenant Pauzat de Nontron est muté à Périgueux.
- Cérémonie des vœux : certaines personnes se sont excusées de leur absence.
- Entretien du terrain de pétanque : l'association « Au cabanon » souhaite faire l'acquisition d'un désherbeur thermique et demande si une subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est possible ? Monsieur le Maire s'est renseigné, malheureusement il n'y a plus de subvention de la part de cet organisme pour 2018. La question de l'entretien revient à la charge de la commune et déontologiquement, cela gêne Monsieur le Maire que le club de pétanque achète du matériel. Les autres membres du Conseil sont d'un tout autre avis : au contraire, ça ne sera pas sur le poids de l'impôt, soulève Michel Rat, on ne peut pas être contre ce genre d'initiatives. Michel Monmoulinet rappelle que le club de pétanque demande essentiellement l'entretien du talus et des abords ; il demande aussi à quel moment les arbres seront-ils taillés ? Monsieur le Maire lui répond que c'est prévu. Michel Rat dit qu'effectivement nous allons solliciter la commune de Saint Pardoux La Rivière pour le prêt de sa nacelle pour le faire.
- Nous avons reçu 2 courriers d'administrés :
 - Monsieur Bonneau des Chenauds nous fait part d'un gros problème d'écoulement d'eau sur son terrain et engage la responsabilité de la commune.
 - Monsieur Chambard de La Chapelle Saint Robert : il a fait parvenir par mail à la mairie et à la Sous-préfecture de Nontron un courrier dans lequel il se plaint de gros dégâts d'eau pluviale. David Gourinchas dit qu'il faut se rapprocher du SIDE du Bourdeix qui a pris la compétence « Eaux pluviales ». Les 2 courriers seront donc transmis aux instances compétentes.
- Monsieur le Maire et Daniel Allain ont reçu une équipe de Dordogne Habitat : le directeur de la maîtrise d'ouvrage et du patrimoine accompagné de conseillers commerciaux. Ils sont allés voir « l'espace Mazeau » et le projet d'y implanter des habitations les a séduits. Le géomètre passera élaborer un plan topographique et Monsieur le Maire tient absolument à ce qu'une décision soit prise pour ce terrain qui a été acheté par la commune en 2009 !!! Presque 10 ans se sont écoulés sans qu'aucun projet n'aboutisse ; si tout ce passe bien avec Dordogne Habitat, cela pourrait se concrétiser pour 2020. Ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier reçu de Germinal Peiro par lequel il rappelle la réforme de l'Éducation Nationale et notamment la structure de l'école en cycles pédagogiques. Il insiste sur le cycle 3 qui unit le CM1, le CM2 et la classe de 6^{ème}. Dans le non-dit : « sauvons les collèges en manque d'effectifs... » Nos élèves de CM1 et CM2 se verraient-ils obligés de quitter l'école primaire ? C'est une situation grave pour les petites communes ! Pour « renflouer » le collège de Piégut, faudrait-il donc « tuer » les petites écoles de Busseroles, Bussière, Varaignes et Champniers Reilhac ?
Monsieur le Maire avertit également les élus qu'une école privée se monte à Champs-Romain dès septembre 2018...
- Monsieur le Maire prévient le Conseil qu'il doit subir une intervention chirurgicale le 16 avril et qu'il sera absent de la mairie pour 1 mois. Il demande donc à tous de réfléchir à l'organisation du travail en mairie pour que chacun apporte un peu de son aide et un peu de son temps : tout ne doit pas reposer sur les épaules de Daniel Allain car il ne se passe un seul jour sans que des problèmes soient soulevés, sans compter les projets de fond qu'il faut faire avancer...
- Monsieur le Maire aborde maintenant le sujet délicat des cantonniers. Lors de l'entretien de fin d'année, les 3 agents ont manifesté le vœu d'être encadrés. Monsieur le Maire a beau passer les voir 3 ou 4 fois par semaine à 8h, il se désole de ne pas avoir su apaiser les tensions entre eux ; tensions récurrentes depuis plusieurs années. Il insiste sur le fait qu'il est content de leur travail mais qu'il est irrité de voir qu'ils sont incapables de se gérer. Monsieur le Maire pense que le seul qui pourrait les encadrer c'est Vincent Moreau. Vincent répond qu'il manque cruellement de temps pour s'investir correctement. Après de longs échanges, Daniel Allain propose de nommer un responsable parmi les agents. À la majorité, les élus décident de suivre l'idée de Daniel et de nommer le plus ancien agent responsable de l'équipe. Monsieur le Maire réunira les cantonniers dès lundi et demandera donc à Jacques Voisin s'il accepte cette tâche.
- Michel Rat indique que la CCPN a pris pour compétence le point à temps sur la voirie, seulement leurs finances ne leur permettent pas de le faire... pour cette année les communes devront donc le prendre à leur charge !
- David Gourinchas informe les élus que la CCPN qui exerce la compétence GEMAPI a décidé d'instituer la taxe maximale prévue à cet effet soit 60€ ! Monsieur le Maire est surpris car membre du bureau, il n'a jamais entendu parler de ces chiffres ?!

Tour de Table :

- Marie-Noëlle Bourbon pense que les associations n'étaient pas suffisamment représentées lors des vœux du Maire.
- David Gourinchas signale que 3 propositions nous ont été faites pour l'achat d'un tracteur et les établissements Faurie de Connezac sont les mieux-disant, cela représente une dépense d'environ 85 000€. Des demandes d'emprunts sont en cours auprès de 3 établissements bancaires : La Banque Postale, la Caisse d'Épargne et Massey Finances. La commission Finances sera réunie prochainement. Michel Rat demande à ce qu'un point soit éclairci : n'y avait-il pas l'idée de solliciter les communes voisines ? Daniel Allain répond qu'en effet la commune de Connezac serait d'accord à ce qu'on s'occupe de l'entretien des fossés à raison de 2 passages par an, la commune de Hautefaye est à contacter elle aussi. La CCPN serait elle aussi d'accord... Michel Rat est rassuré : ces différents travaux représenteraient un peu d'oxygène par rapport à l'engagement qui nous attend.
- Isabelle Liger signale qu'au carrefour de Tassat avec la RD75, des arbres (peupliers) menacent de tomber sur la voie publique et que ça inquiète les parents dont les enfants empruntent le transport scolaire. Monsieur le Maire lui répond qu'il va faire un courrier aux propriétaires. Vincent Moreau signale que si ce sont les peupliers auxquels il pense, ça vaudra une fortune à faire couper.
Isabelle demande quand est-ce que les cantonniers viendront entretenir les rues du village ? Daniel Allain lui répond que c'est fait régulièrement.

- Isabelle Villars soulève un problème évoqué par certains parents d'élèves : la haie devant le parking pour l'école devient plus qu'envahissante. Monsieur le Maire passera voir les propriétaires et leur demandera de la tailler.
- Michel Monmoulinet revient sur l'entretien de la salle de la Garenne : la location aux associations devient un casse-tête... le nettoyage est un vrai problème. Daniel Allain pense qu'il faut mettre en place un vrai contrat de location avec des clauses concrètes et un état des lieux de la salle (état d'entrée et de sortie)... il faut plus de contrôle ! Il va demander à Sylvie Delage si elle est d'accord pour s'en occuper (c'est elle qui en assure l'entretien, elle saura si la salle aura été correctement nettoyée ou pas).
- Nathalie Bassoulet rappelle que les cantonniers doivent aller chercher le matériel qui a été acheté au kiné de Mareuil le vendredi 02 février à 9^h00.

Le prochain conseil municipal se tiendra vendredi 02 mars 2018 à 20^h30.

Monsieur le Maire lève la séance à vingt-trois heures trente.

Le 29 janvier 2018

Le Maire,


Le Secrétaire,
